

BITFARMS LTÉE

110 rue Yonge, bureau 1601, Toronto (ON) M5C 1T4

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

AVIS EST DONNÉ que l'assemblée extraordinaire (l'« **Assemblée** ») des détenteurs (les « **Actionnaires** ») d'actions ordinaires de Bitfarms Ltée (la « **Société** ») se tiendra le 20 novembre 2024 à 16 h (heure de l'Est). L'Assemblée se tiendra virtuellement à l'adresse <https://virtual-meetings.tsxtrust.com/en/1715>. L'Assemblée est convoquée aux fins suivantes, telles qu'elles sont décrites en détail dans la circulaire d'information de la direction ci-jointe (la « **Circulaire** ») :

1. approuver une résolution spéciale visant à accroître le nombre d'administrateurs de la Société, qui passerait de cinq administrateurs à six, aux termes de l'article 125(3) de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario) (la « **Résolution fixant le nombre d'administrateurs** »);
2. si la résolution fixant le nombre d'administrateurs est approuvée, approuver une résolution (la « **Résolution visant l'élection d'un candidat** ») en vue d'élire M. Andrew J. Chang (le « **Candidat** »), au conseil d'administration de la Société (le « **Conseil** »).
3. ratifier et approuver la convention relative au régime de droits des actionnaires de la Société intervenue avec Compagnie Trust TSX, à titre d'agent d'émission des droits, datée du 24 juillet 2024 (la « **Résolution relative au régime de droits** »);
4. traiter toute autre affaire qui pourrait être adéquatement soulevée lors de l'Assemblée, y compris les questions nécessaires ou souhaitables pour mettre en œuvre ce qui précède.

La direction de la Société sollicite des procurations à l'aide du formulaire de procuration ci-joint. Des précisions sur les questions ci-dessus qui seront soumises à l'Assemblée sont données dans la circulaire qui accompagne le présent avis de convocation à l'assemblée extraordinaire.

Le Conseil recommande aux actionnaires de voter EN FAVEUR de la Résolution fixant le nombre d'administrateurs, la Résolution visant l'élection d'un candidat et la Résolution relative au régime de droits.

Le Conseil a fixé le 26 septembre 2024 comme étant la date de clôture des registres (la « **Date de clôture des registres** ») pour établir quels actionnaires auront le droit de recevoir un avis de convocation à l'Assemblée et d'y voter. Seuls les Actionnaires dont le nom est inscrit aux registres de la Société à la fermeture des bureaux à la Date de clôture des registres auront le droit de recevoir un avis de convocation à l'Assemblée et d'y voter.

Les Actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés, y compris les Actionnaires non inscrits qui se sont nommés comme fondés de pouvoir en bonne et due forme, pourront assister à l'Assemblée virtuellement, y poser des questions et y voter.

Votre vote est important. Que vous ayez ou non l'intention d'assister à l'Assemblée virtuellement, veuillez voter par Internet, par téléphone ou par télécopieur, ou encore en signant, en datant et en retournant par la poste dans les plus brefs délais le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote ci-joint dans l'enveloppe affranchie ci-jointe, le cas échéant.

Les actionnaires inscrits peuvent exercer les droits de vote par Internet ou par télécopieur en suivant les directives indiquées sur le formulaire de procuration ci-joint ou en remplissant, en signant et en datant correctement le formulaire de procuration et en le retournant par la poste.

Les actionnaires non inscrits peuvent exercer les droits de vote par Internet ou par téléphone en suivant les directives indiquées sur le formulaire d'instructions de vote ci-joint ou en remplissant, en signant et en datant correctement le formulaire d'instructions de vote et en le retournant dans l'enveloppe affranchie fournie à cette fin. Le fait de voter avant

l'Assemblée ne vous empêche pas d'assister à l'Assemblée par webdiffusion. Vous êtes invité à voter avant l'Assemblée même si vous avez l'intention d'assister à l'Assemblée virtuellement.

Un formulaire de procuration ou un formulaire d'instructions de vote dûment rempli ne sera valide et ne pourra servir à l'Assemblée que s'il est déposé auprès de Compagnie Trust TSX au plus tard à 16 h (heure de Toronto) le lundi 18 novembre 2024, ou 48 heures (excluant le samedi, le dimanche et les jours fériés) avant toute assemblée de reprise en cas d'ajournement. Malgré ce qui précède, le Président de l'Assemblée peut, à son gré, accepter les procurations reçues après de délai.

Davantage de renseignements sur la manière d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions et d'assister à l'Assemblée figurent à partir de la page 1 de la Circulaire.

Il est rappelé aux Actionnaires de consulter la Circulaire avant d'exercer son droit de vote.

FAIT le 17 octobre 2024.

PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(Signé) « Brian Howlett »

Brian Howlett
Président du conseil d'administration